

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DAC 817** Subvention à l'association Collectif événementiel Art et handicap (20e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Véronique DUBARRY,  
rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Collectif événementiel Art et handicap (20e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission, et par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.500 euros, est attribuée à l'association Collectif événementiel Art et handicap (20<sup>e</sup>), pour l'organisation de l'exposition Exil (63661 ; 2011\_06250).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 4 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.